



VILLENEUVE
SAINT-GEORGES

Service Urbanisme

Date de publication en ligne : 14 décembre 2022

EXTRAIT D'ARRETE DE DELIVRANCE DE PERMIS DE DEMOLIR

AFFICHAGE N° du

Par décision municipale n° **PD 94078 22 00007** du

Un permis de démolir a été délivré à

-1 DEC. 2022

Domicilié (e)

EPA ORSA
2 AVENUE JEAN JAURES
94600 CHOISY LE ROI

En vue de la réalisation : DEMOLITION

Sur un terrain sis
Cadastré

1 RUE DE L YERRES
AR107

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance des pièces du dossier au Service Urbanisme, 22 rue de Balzac, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux de la Mairie.

Villeneuve-Saint-Georges, le

-1 DEC. 2022

Monsieur le Maire,

Le Maire,



Pour le Maire et par délégation
Kati CABILLIC
chargée du logement
et de l'urbanisme.

Philippe GAUDIN

PROCES-VERBAL

Conformément à l'article R 424-15 du Code de l'Urbanisme,

Nous soussigné,

Appariteur à la ville de Villeneuve-Saint-Georges,

certifions que l'extrait d'affichage d'un permis de démolir ayant fait l'objet de la décision municipale n° **PD 94078 22 00007** du

- 1 DEC. 2022

a été affichée en Mairie

du au

conformément aux textes en vigueur.

Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le

L'Appariteur,